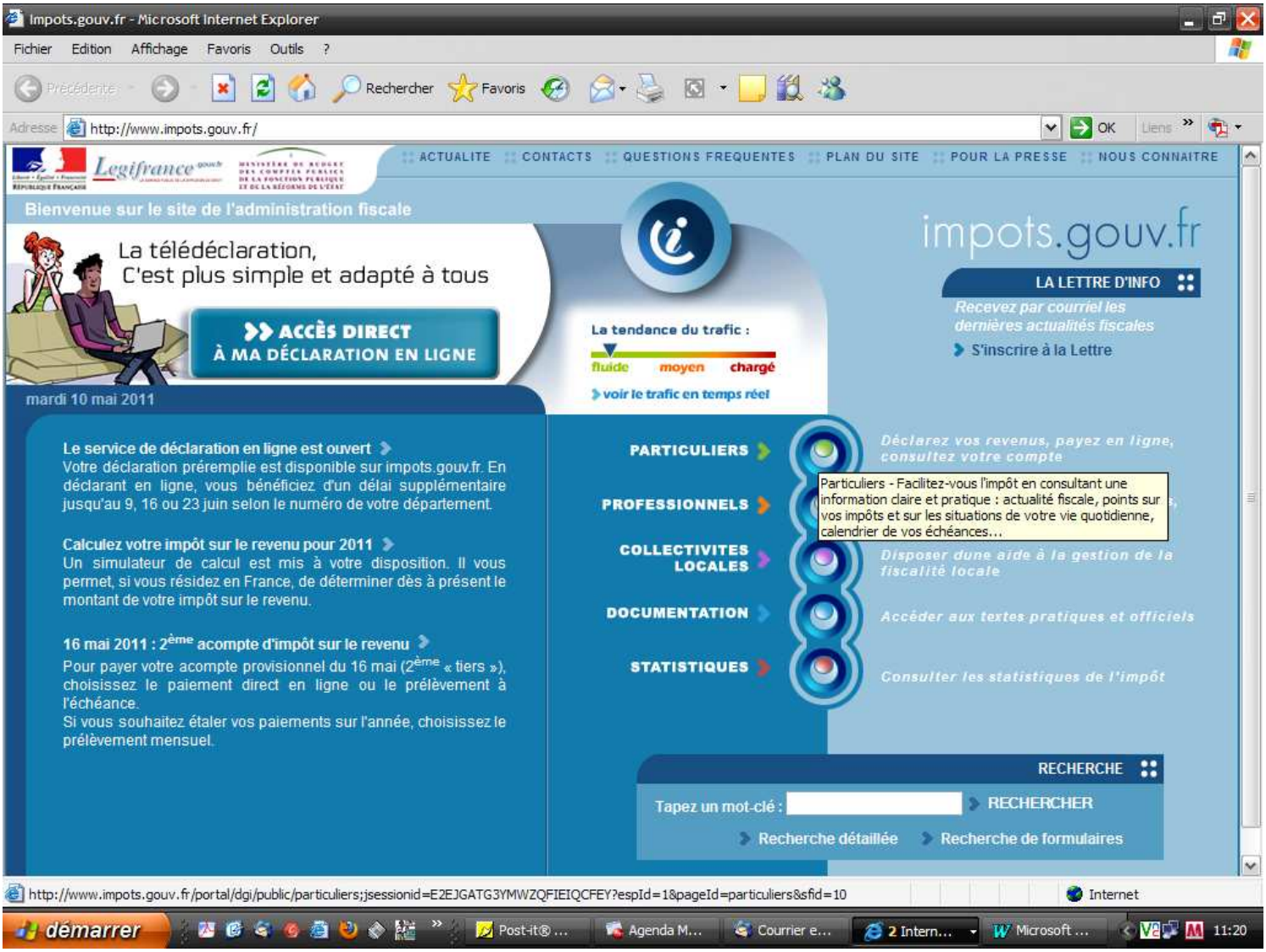
impots.gouv.fr - Microsoft Internet Explorer
Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?
Précédente Rechercher Favoris
Adresse http://www.impots.gouv.fr/
OK Liens
ACTUALITE CONTACTS QUESTIONS FREQUENTES PLAN DU SITE POUR LA PRESSE NOUS CONNAITRE
Legifrance
Bienvenue sur le site de l'administration fiscale
La télédéclaration,
C'est plus simple et adapté à tous
ACCÈS DIRECT
À MA DÉCLARATION EN LIGNE
La tendance du trafic :
fluide moyen chargé
voir le trafic en temps réel
impots.gouv.fr
LA LETTRE D'INFO
Recevez par courriel les dernières actualités fiscales
S'inscrire à la Lettre
mardi 10 mai 2011
Le service de déclaration en ligne est ouvert
Votre déclaration préremplie est disponible sur impots.gouv.fr. En déclarant en ligne, vous bénéficiez d'un délai supplémentaire jusqu'au 9, 16 ou 23 juin selon le numéro de votre département.
Calculez votre impôt sur le revenu pour 2011
Un simulateur de calcul est mis à votre disposition. Il vous permet, si vous résidez en France, de déterminer dès à présent le montant de votre impôt sur le revenu.
16 mai 2011 : 2ème acompte d'impôt sur le revenu
Pour payer votre acompte provisionnel du 16 mai (2ème « tiers »), choisissez le paiement direct en ligne ou le prélèvement à l'échéance.
Si vous souhaitez étaler vos paiements sur l'année, choisissez le prélèvement mensuel.
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
COLLECTIVITES LOCALES
DOCUMENTATION
STATISTIQUES
Déclarez vos revenus, payez en ligne, consultez votre compte
Particuliers - Facilitez-vous l'impôt en consultant une information claire et pratique : actualité fiscale, points sur vos impôts et sur les situations de votre vie quotidienne, calendrier de vos échéances...
Disposer dune aide à la gestion de la fiscalité locale
Accéder aux textes pratiques et officiels
Consulter les statistiques de l'impôt
RECHERCHE
Tapez un mot-clé :
RECHERCHER
Recherche détaillée
Recherche de formulaires
http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/particuliers;jsessionid=E2EJGATG3YMWZQFIEIQCFEY?espId=1&pageId=particuliers&sfid=10
Internet
démarrer
Post-it® ...
Agenda M...
Courrier e...
2 Intern...
Microsoft ...
11:20

- Connectez vous à www.impots.gouv.fr
- Choisissez la rubrique "Particuliers"

Votre déclaration de revenus 2011 est disponible en ligne. Vous pouvez la compléter en quelques clics.

Services en ligne
Accédez à votre déclaration en ligne

Rubrique de télédéclaration

Espace personnel
Accédez à votre espace
Obtenez un certificat électronique
Résiliez votre certificat électronique
En savoir plus sur vos accès

Espace personnel

Dans votre espace personnel, vous pouvez : payer vos impôts, consulter votre compte fiscal, effectuer une démarche.

Accédez à votre espace
En savoir plus sur vos accès

RECHERCHE
tapez un mot-clé
RECHERCHER
Accédez à la :
Recherche détaillée
Recherche de formulaires

Autres services disponibles

Payez votre impôt

Pour payer votre impôt en ligne, adhérer au prélèvement automatique à l'échéance ou mensuel, gérer vos prélèvements,...

Services en ligne
Accédez au service en ligne de paiement des impôts

Rubrique de télépaiement

Calculez votre impôt

Précision : Le barème kilométrique utilisé pour le calcul des frais réels est revalorisé de 4,6% pour la déclaration de revenus 2011. Le module de calcul sur impots.gouv.fr tient compte de cette revalorisation. Les notices adressées aux usagers avec les déclarations papier ont été produites avant cette décision, elles comportent par conséquent l'ancien barème qui ne doit pas être utilisé.

En savoir plus
Calculez votre impôt sur le revenu pour 2011
Frais réels : Barème kilométrique revalorisé
Calculez si vous bénéficiez du bouclier fiscal en 2011

Révision des valeurs locatives

En 2011, une expérimentation est menée dans 5 départements : Hérault, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Paris et Haute-Vienne. Elle concerne les locaux professionnels.

En savoir plus
La révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Obtenez rapidement un formulaire : plus besoin de vous déplacer !

Impots.gouv.fr met à votre disposition les imprimés fiscaux

En savoir plus
Téléchargez vos formulaires par internet

Rubrique de téléchargement des imprimés

Cadastre.gouv.fr, le plan cadastral sur internet

Consultez ou éditez gratuitement un extrait du plan cadastral en toute simplicité.

Services en ligne
Consultez ou éditez gratuitement un extrait du PLAN CADASTRAL

Aide au retour ou à l'installation en France des non-résidents

Un service d'accueil est mis à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de retour ou d'installation en France.

An information centre (the "SANR") assists non-residents and expatriates in their plans to return to or to move to France.

Un servicio (el "SANR") acompaña a las personas no residentes en su proyecto de instalación o vuelta a Francia.

Services en ligne

En savoir plus - For more information - Para tener más informaciones

Les questions les plus fréquentes posées aux services des impôts

En savoir plus

Consultez les questions-réponses

Votre actualité

16 mai 2011 : 2ème acompte d'impôt sur le revenu

Pour payer votre acompte provisionnel du 16 mai (2ème « tiers »), choisissez le paiement direct en ligne ou le prélèvement à l'échéance.
Si vous souhaitez étaler vos paiements sur l'année, choisissez le prélèvement mensuel.

Lire l'article

La télédéclaration : c'est plus simple et adapté à tous

Si vous n'avez pas encore déclaré vos revenus par internet, sur impots.gouv.fr, découvrez comment faire.

En savoir plus

Votre déclaration de revenus en deux temps trois mouvements

Déclaration de revenus 2011 : les dates limites

Vous recevrez votre déclaration entre fin avril et début mai. La date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au lundi 30 mai 2011 à minuit.
Mais si vous choisissez de déclarer par internet, sur impots.gouv.fr, vous disposez d'un délai supplémentaire jusqu'au 9, 16 ou 23 juin 2011 selon le numéro de votre département.

Lire l'article

Un accueil diversifié et adapté à chaque public

Pour remplir votre déclaration de revenus, vous aurez peut-être besoin d'aide pour une question fiscale ou technique. En plus des informations déjà disponibles sur ce site, les services de la direction générale des finances publiques sont à votre disposition pour vous renseigner.

En savoir plus

Nous rencontrer...

Vous renseigner par courrier électronique ou par téléphone

Un accueil et une information adaptés aux personnes handicapées

Les nouveautés fiscales en 2011

Découvrez les nouvelles mesures applicables pour votre déclaration de revenus 2011.

En savoir plus

Toutes les nouveautés fiscales dans le dossier de presse

Vos questions sur la déclaration préremplie

Votre déclaration est déjà préremplie de vos principaux revenus. Pour savoir d'où proviennent ces données préremplies, comment les corriger ou les compléter, consultez la fiche ci-dessous.

En savoir plus

La déclaration préremplie 2011

Les offres de service sur impots.gouv.fr

Sur impots.gouv.fr, vous bénéficiez de tous les services en ligne offerts par l'administration fiscale.

Lire l'article

Révision des valeurs locatives

En 2011, une expérimentation est menée dans 5 départements : Hérault, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Paris et Haute-Vienne. Elle concerne les locaux professionnels.

En savoir plus

- **La révision des valeurs locatives des locaux professionnels**

Projets d'instructions soumis à consultation

Ces projets d'instructions sont mis en consultation publique pour permettre aux particuliers et aux entreprises d'adresser leurs remarques éventuelles à l'administration. Ces remarques doivent être formulées selon les modalités précisées dans l'en-tête de chaque document.

Vous pouvez vous prévaloir du contenu de ces projets jusqu'à la publication de l'instruction définitive.

En savoir plus

- **Opération immobilières - droits de mutation à titre onéreux : LFR du 09/03/2010**
- **Régime fiscal de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)**
- **Aménagements apportés à la réduction d'impôt sur le revenu "Scellier"**

Circulation de courriers électroniques frauduleux

La direction générale des finances publiques vous recommande la plus grande prudence et vous donne quelques consignes de sécurité.

- **Lire l'article**

© Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État

Téléchargez vos formulaires par internet

Si vous choisissez de déposer une déclaration de revenus 2011 papier, vous recevez à votre domicile votre déclaration de revenus préremplie mais vous pouvez avoir besoin de vous procurer un imprimé "vierge" dans certaines situations (première déclaration, mariage, divorce, séparation, décès du conjoint, déclarations annexes...).
Vous pouvez télécharger sur ce site et imprimer tous les formulaires dont vous avez besoin : déclaration de revenus 2011 (imprimé n° 2042), déclarations annexes (déclaration des revenus fonciers...).

Si vous choisissez de déclarer par internet, vous n'avez pas besoin de télécharger un imprimé. Vous accédez directement à votre déclaration en ligne préremplie et ses annexes sur la page d'accueil du site impots.gouv.fr : "Accès direct à ma déclaration en ligne". Au besoin, vous la corrigez et vous la complétez à l'écran. Vous validez, c'est terminé !

Pour accéder à l'ensemble des imprimés fiscaux, chaque page du site vous propose de "rechercher un formulaire" (colonne de gauche).

Les formulaires utiles

- Déclaration des revenus (2042)
- Déclaration complémentaire des revenus (2042-C)
- Notices pour remplir votre déclaration de revenus (2041-NOT)
- Déclaration des revenus fonciers (2044)
- Déclaration spéciale des revenus fonciers (2044-SPE)
- Demande de remboursement de la taxe additionnelle au droit de bail (2042-TA)
- Statut du bailleur privé - engagement de location (2044-EB)
- Déclaration des plus ou moins values réalisées en 2010 (2074)
- Compensation des résultats de l'année et suivi des pertes sur cessions de VM (2041-SP)
- Déclaration des plus-values en report d'imposition (2074-I)
- Plus ou moins values réalisées en 2010 (2075)
- Déclaration des plus-values réalisées en cas de domiciliation dans les DOM (2074-II-DOM)
- Décl des + ou - values de cessions de titres (dirigeants PME européennes) (2074-DIR)
- Suivi des impositions en sursis de paiement (2041-GL)
- Suivi des impositions en sursis de paiement (2041-GL)
- Demande de plafonnement des impôts directs à 50 % des revenus (2041-DRID)

- **Document d'information sur le plafonnement des impôts directs (2041-GO)**
- **Déclaration des revenus encaissés à l'étranger (2047)**
- **Déclaration des revenus départ à l'étranger (2042-NR)**
- **Déclaration d'imputation d'une créance fiscale (2041-DRBF)**

Téléchargez vos formulaires par internet

Fermer la fenêtre

RETOUR A LA LISTE

Les formulaires

Déclaration des revenus

N°Imprimé : 2042 N°C.E.R.F.A : 10330*15 Accédez à l'année : 2011 Valider

Descriptif

La déclaration des revenus permet de déclarer tous les revenus perçus par les membres du foyer fiscal. Elle permet l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La déclaration complémentaire concerne les revenus et charges qui ne figurent pas sur la déclaration des revenus.

Lire le document

2042 PDF non remplissable (401 K ACCEDER AU FORMULAIRE

Les formulaires connexes

- Déclaration complémentaire des revenus (2042-C)

Où envoyer le formulaire ?

- Liste des services compétents selon votre situation

Dans le menu deroulant (de la 2042 dans cet exemple), choisissez la version que vous souhaitez imprimer
Cliquez sur "Acceder au formulaire"
l'imprime de declaration 2042 s'affiche sur votre écran.
Vous pouvez alors l'imprimer.

Déclaration des revenus

Fermer la fenêtre

N°2042

cerfa

N°10330 * 15

DÉCLARATION DES REVENUS 2010

10

DÉCLAREZ SUR IMPOTS.GOUV.FR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyez votre déclaration au service des impôts des particuliers ou au centre des impôts de votre domicile **au plus tard le 30 mai.** Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ► ☐

Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre ►

Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou sur votre dernier avis d'imposition. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP
Votre n° fiscal
N° fiscal de votre conjoint

VOTRE ÉTAT CIVIL

	VOUS	Monsieur ☐	Madame ☐	Mademoiselle ☐	CONJOINT	Monsieur ☐	Madame ☐	Mademoiselle ☐
Nom								
Nom de naissance								
Prénoms								
Date de naissance								
Lieu de naissance	► DÉPT COMMUNE PAYS				► DÉPT COMMUNE PAYS			

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ► ☐

VOTRE ADRESSE AU 1er JANVIER 2011

Adresse	N°	RUE			CODE POSTAL		COMMUNE
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT.	RÉSIDENCE		NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE ☐	LOCATAIRE ☐	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT ☐		NOM DU PROPRIÉTAIRE		

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2010 *Indiquez votre adresse au 1er janvier 2010 et la date du déménagement :* DATE ► | | | | 2010

Adresse	N°	RUE			CODE POSTAL		COMMUNE
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT.	RÉSIDENCE		NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE ☐	LOCATAIRE ☐	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT ☐		NOM DU PROPRIÉTAIRE		

Déménagement en 2011 *Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement :* DATE ► | | | | 2011

Adresse	N°	RUE			CODE POSTAL		COMMUNE
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT.	RÉSIDENCE		NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE ☐	LOCATAIRE ☐	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT ☐		NOM DU PROPRIÉTAIRE		

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case ► ØRA ☐

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À Le Tél. :

Mél. :

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet ØTA ☐

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification auprès de votre service des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

SERVICES GESTIONNAIRES	SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL	ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

VOTRE SITUATION FAMILIALE

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2010

Mariés ..... M ☐ Célibataire ..... C ☐
Divorcé(e)/séparé(e) ..... D ☐ Veuf(ve) ..... V ☐
Pacsé(e)s ..... O ☐

Changement en 2010

Date du mariage ou du Pacs ..... X | | | | 2010
Date de divorce/séparation/rupture de Pacs ..... Y | | | | 2010
Date du décès ..... Z | | | | 2010

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille.

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous viviez seul au 1er janvier 2010 et vous avez un enfant :
- majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer ;
- décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

– Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul ..... L ☐

– Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 et 2009 ..... E ou K ☐

> Vous ne viviez pas seul au 1er janvier 2010 ..... N ☐

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) **pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %** ..... P ☐
Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2010, remplissait ces conditions ..... F ☐

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

– Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
- vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
- ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions ;
- ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2010, remplissait ces conditions ..... W ☐

– Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions ..... S ☐

– Vous avez une pension de veuve de guerre ..... G ☐

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier 2010, vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, *cochez la case* ..... T ☐

C I PERSONNES À CHARGE EN 2010

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier 2010 ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge ..... F ☐
Année de naissance .....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ..... G ☐
Année de naissance .....
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier 2010 ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge ..... H ☐
Année de naissance .....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ..... I ☐
Année de naissance .....
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % ..... R ☐
Année de naissance .....
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

D I RATTACHEMENT EN 2010 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires *(ou veufs ou divorcés)* majeurs sans enfant ..... J ☐
Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille *(y compris le conjoint et les enfants)* ..... N ☐
Nom, prénoms, date et lieu de naissance

E I RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	VOUS	CONJOINT	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
Revenus d'activité	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Autres revenus imposables *préretraite, chômage*	1AP	1BP	1CP	1DP
Frais réels *liste détaillée sur papier libre*	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi de plus d'un an : *cochez la case*	1AI COCHEZ >	1BI COCHEZ >	1CI COCHEZ >	1DI COCHEZ >
Revenus d'heures supplémentaires exonérés	1AU	1BU	1CU	1DU

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2010	1AX COCHEZ >	1BX COCHEZ >	1CX COCHEZ >	1DX COCHEZ >
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année *y compris heures supplémentaires exonérées*	1AV	1BV	1CV	1DV

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

	FOYER	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
Montant du RSA « complément d'activité »	1BL	1CB	1DQ

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

	VOUS	CONJOINT	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
Total des pensions, retraites, rentes connues	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	moins de 50 ans	*de 50 à 59 ans*	*de 60 à 69 ans*	*à partir de 70 ans*
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	1AW	1BW	1CW	1DW

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %	2DA
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	2DH
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH	2EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts *crédit d'impôt inclus*	2DC
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA	2FU
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans	2CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions *crédit d'impôt inclus*	2TS
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	2GO
Intérêts et autres revenus assimilés *crédit d'impôt inclus*	2TR

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2CG
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2BH
Frais venant en déduction	2CA
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	2AB
Crédit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables	2BG
Déficits des années antérieures non encore déduits — 2AA 06 — 2AL 07 — 2AM 08	2AN 09
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %)	2DM

3 I PLUS-VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 18 % *si le montant de vos cessions de l'année 2010 excède 25 830 €. Voir notice*

Plus-value 3VG — Perte 2010 3VH

En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

GAINS SOUMIS AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX *quel que soit le montant de vos cessions de l'année 2010*

Plus-value 3VT — Perte 2010 3VU

En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SPS

Pertes ouvrant droit au crédit d'impôt de 19 %. *Voir notice* 3VV

4 I REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement *n'excédant pas 15 000 €*	4BE
Adresse de la location	
Revenus fonciers imposables	4BA
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB
Déficit imputable sur le revenu global	4BC
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées	4BF
Si vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case	4BZ COCHEZ >

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration* ØXX

Nature, détail *et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.*

N° 2042 – Impression : IMPRIMERIE NATIONALE 2011 01 33861 PO - Mars 2011

VOS CHARGES

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. 6DE

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : *décision de justice définitive avant 2006* 6GI 1ER ENFANT 6GJ 2E ENFANT

Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 6EL 1ER ENFANT 6EM 2E ENFANT

Autres pensions alimentaires versées *(enfants mineurs, ascendants) : décision de justice définitive avant 2006* 6GP

Autres pensions alimentaires versées *(enfants mineurs, ascendants)* 6GU

Déductions diverses 6DD

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PRÉFON, COREM ET CGOS)	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
Cotisations versées en 2010 au titre d'un PERP, PRÉFON, COREM et CGOS	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations en 2010 (PRÉFON, COREM et CGOS)	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction	6PS	6PT	6PU

Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint 6QR COCHEZ >

Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2010 *après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes* 6QW COCHEZ >

Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements à un PERCO en 2010 6QS 6QT 6QU

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT *le symbole signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs*

Dons

– Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté *(maximum 513 €)* 7UD 7UE

– Autres dons *(associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...)* 7UF 7UG

– Report années antérieures... 7XS 05 7XT 06 7XU 07 7XW 08 7XY 09

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

7AC VOUS 7AE CONJOINT 7AG PERS. À CHARGE

7AD 7AF 7AH

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

– Enfants à charge 7EA COLLÈGE 7EC LYCÉE 7EF ENS. SUP.

– Enfants à charge en résidence alternée 7EB COLLÈGE 7ED LYCÉE 7EG ENS. SUP.

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1er janvier 2010

– Enfants à charge 7GA 1ER ENFANT 7GB 2E ENFANT 7GC 3E ENFANT

– Enfants à charge en résidence alternée 7GE 1ER ENFANT 7GF 2E ENFANT 7GG 3E ENFANT

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile

– En 2010, vous *(et votre conjoint pour un couple marié/pacsé)* avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi 7DB

– Vous êtes retraité ou vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou vous avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA 7DF

– En 2010, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile 7DQ COCHEZ >

– Vous *(ou votre conjoint ou une personne à votre charge)* avez la carte d'invalidité d'au moins 80 % 7DG COCHEZ >

– Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses 7DL

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap 7GZ

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes 7CD 1RE PERSONNE 7CE 2E PERSONNE

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

– Acquisition d'ascenseurs électriques à traction 7WI

– Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées 7WJ

– Travaux de prévention des risques technologiques 7WL

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale

– Si les dépenses réalisées ont été financées par un éco-prêt à taux zéro, cochez la case 7WE COCHEZ >

– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15 % *voir notice* 7WQ

– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25 % *voir notice* 7WH

– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40 % *voir notice* 7WK

– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50 % *voir notice* 7WF

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale

– Logements anciens. Logements neufs acquis ou construits avant le 1er janvier 2010 : • première annuité 7VY

• annuités suivantes 7VZ

– Logements neufs non labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1er janvier 2010 7VW

– Logements neufs labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1er janvier 2009 7VX

8 I DIVERS

Élus locaux *indemnités de fonction soumises à la retenue à la source* 8BY VOUS 8CY CONJOINT

Plus-values connues en report d'imposition non expiré. 8UT

Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger *cf. déclaration n° 2047*

– Revenus exonérés *(y compris salaires et primes des détachés à l'étranger)* non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif 8TI

– Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS 8TL

– Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français 8TK

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères* 8FV COCHEZ >

Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger *joignez la liste des contrats* 8TT COCHEZ >

Comptes bancaires à l'étranger *joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre* 8UU COCHEZ >

9 YF YG YH YK YT YU YW YZ